

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

JANVIER 2026

TAUX DE BASE BANCAIRE (TBB): 10,5% (DEPUIS LE 01/01/2015)



A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Non Applicable
1.1.1.7	Compte joint	Gratuit
1.1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte individuel	Gratuit
1.1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Voir Packages
1.1.1.11	Assurance décès accidentel sur les comptes chèques et les comptes épargne	4 546 HT par an
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.2.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	Gratuit
1.2.7	Compte-joint	Gratuit
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte individuel	Gratuit
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.10	Attestation de clôture de compte	50 000 HT
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB + Marge
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Non Applicable
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,15%
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	0,05% avec un minimum de 1 000 HT
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	2 500 HT
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	5 000 HT
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1	Compte chèque	*Elève (Corps Habillé & Fonctionnaire) : 1365 HT *Salairé inférieur à 100 000 FCFA hors formule packagée: 2 500 HT *Salairé supérieur à 100 000 FCFA hors formule packagée: 5 000 HT *Forfait Standard salairé inférieur 100 000 F CFA: 5 091 HT *Forfait Ultime salairé supérieur à 1 000 000 F CFA: 9 546 HT
2.1.1.7.2	Packages	*BH Fun : 909 HT *BH Social : 909 HT *BH Fondation : 4 750 HT *BH Evolution : 6 500 HT *BH Standing: 8 500 HT *BH Prestige : 12 000 HT
2.1.1.7.3	Ponction sur compte bloqué	2% HT du montant
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'ouverture du compte	
2.1.1.9.1	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la demande	2 500 HT
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	TBB + Marge

2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Nous consulter
2.1.1.12	Assurance automobile	Non Applicable
2.1.2	Relevé de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	1 500 HT / page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	Non Applicable
2.1.2.4	Demande de position	568 HT
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	Hebdomadaire: 10 000 HT Journalier: 20 000 HT
2.1.5	Attestations bancaires	50 000 HT
2.1.5.1	Attestation de solde	50 000 HT
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000 HT
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	50 000 HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.7	Frais pour procuration	10 000 HT par procuration et par an
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% TTC pour les dépôts de 100 000 à 10 000 000 F CFA
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	
2.1.8.5.1	Dépôt à terme	Nous consulter
2.1.8.5.2	Autres Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Nous consulter
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Nous consulter
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	*Carnet de 25 chèques: 4 091 HT *Carnet de 50 chèques: 8 182 HT
2.2.1.1.3	Lettre-chèque	*Lettre chèque non barrée (Par feuillet): 455 HT *Lettre chèque barrée (Par feuillet): 100 HT
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	15 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	15 000 HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non Applicable
2.2.1.2	Chèques de guichet	2 000 HT
2.2.1.3	Certification de chèque	15 000 HT
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 HT
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 HT / FEUILLET 30 000 HT / CHEQUIER
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Non Applicable
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	Barré: 10 000 HT Non Barré: 15 000 HT
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais de rejet : pour le Tireur: 26 500 HT *Frais de dossier CIP: 25 000 HT *Frais de lettre d'avertissement : 15 000 HT *Frais de lettre d'injonction : 10 000 HT
2.2.1.8.1	Frais de rejet pour autres motifs	10 000 HT
2.2.1.8.2	Frais d'impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions ou autre motif	*Frais d'impayé pour le remettant Particulier: 10 000 HT
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	10 000 HT
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non Applicable
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Non Applicable
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non Applicable
2.2.1.13	Assurance perte, retrait frauduleux, vol décès accidentel lié aux cartes magnétiques (prime annuelle)	Silver 5 455 HT Gold 6 819 HT Platinum 8 637 HT
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	5 000 HT
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	(Hors package) Silver 13 637 HT Gold 90 910 HT Platinum 181 819 HT
2.2.2.1.1	Carte privative	Non Applicable
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non Applicable

2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	*GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 455 HT *NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 500 HT
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Gratuit
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Non Applicable
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Non Applicable
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Silver : 13 637 HT Gold : 90 910 HT Platinum : 181 819 HT
2.2.2.1.5	Carte prépayée PHENIX	Frais de souscription PHENIX: 9 091 HT Frais de personnalisation : 1 819 HT *Par transaction: 1,81% HT
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte PHENIX	*Prélèvement automatique mensuel: 500 HT Mini: 990 pour Mnt < 50 000 HT
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Gratuit
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	*GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 455 HT *NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 500 HT
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2 500 + 1,81% HT du montant Carte prépayée Phenix *RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 3 000 HT *POS INTERNATIONAL: 3% HT du montant *ACHAT EN LIGNE: 3% HT du montant
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Frais de transfert : 1 000 HT Plafonds de transfert : 500 000 FCFA / transaction 2 000 000 FCFA/ jour
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	3% HT
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	3% HT
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	*BHCI: Gratuit *ATM GIM-UEMOA: 455 HT
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non Applicable
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non Applicable
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	9 010 HT
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	N/A
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Nous consulter
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.2.4	Frais de reconfecion de carte (sauf défectuosité)	Carte Silver (Classique, Fun, Social, fondation) : 13 637 HT Carte Gold : 90 910 HT Carte Platinum : 181 819 HT
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	*Commission de recalcul de code de carte bancaires: 5 000 HT *Commission de recalcul de code de carte PHENIX: 500 HT
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	*Opposition carte (sauf banque) : 10 000 HT *Opposition carte Phenix: Gratuit *Levée d'opposition carte: Gratuit
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non-restitution de carte en opposition/usage abusif	20 000 HT
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	NA
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	N/A
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	Recherches vidéo: 22 000 HT
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	455 HT
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	455 HT
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	*NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 500 HT RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2500 + 1,81% HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	300 HT
2.2.2.13.2.3	consultation/édition d'historique de solde dans les autres banques locales et UEMOA	300 HT
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	5 500 TTC
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	Nous consulter
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement entre agences (de la même banque) en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement sur place vers un tiers (SICA)	3 500 HT
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (RTGS / STAR UEMOA)	*COTE D'IVOIRE Montant < 50 millions: 5 000 HT (à la demande du client) Montant > 50 millions: 15 000 HT *UEMOA 15 000 HT

2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	3 500 HT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	*Montant inférieur ou égal à 50 000: 5 500 TTC *De 50 001 à 100 000: 11 000 TTC *Montants sup. à 100 000: Frais fixe (16 500 TTC) +1% du montant
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Création de dossier / Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de prélèvement interne / Exécution de l'opération	*1 000 HT/ prélèvement à l'émetteur *1 000 HT/ prélèvement au remettant
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 HT
2.2.3.2.3	Exécution de prélèvement en émission SICA	Prélèvement interbancaire 3 500 HT Par ligne : 1 000 HT
2.2.3.2.4	Exécution de prélèvement reçu	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	N/A
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000 HT
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000 HT
2.2.3.2.8	Rejet de prélèvement pour défaut ou insuffisance de provision	10 000 HT
2.2.3.3	Effet de commerce	
2.2.3.3.1	Frais de remise et d'encaissement sur effets	N/A
2.2.3.3.2	Commission de bordereau	N/A
2.2.3.3.4	Retrait d'effets du portefeuille	N/A
2.2.3.3.5	Commission d'escompte	N/A
2.2.3.3.6	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	N/A
2.2.3.3.7	Frais d'impayé effet remis à l'encaissement	N/A
2.2.3.3.8	Frais d'impayé effet remis à l'escompte	N/A
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	N/A

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèque	J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	J+1 (versement) J-1 (retrait)
3.1.6	Livrets d'épargne	Versement : 1er jour quinzaine suivante Retrait : 1er jour quinzaine précédente
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	*Emission chèque de banque payable en CI: 15 000 HT *Annulation chèque de banque payable en CI: 10 000 HT
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	N/A
3.2.5	Rejet de chèque	10 000 HT
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 HT/ Feuillet 30 000 HT / Chéquier
3.2.7	Incident sur compte à Tiers Détenteur (ATD) Saisie – Arrêt	*Avis à tiers détenteur (ATD)/Saisie : 50 000 HT *Main levée ATD/Saisie attribution: 50 000 HT
3.2.8	Protêt	N/A
3.2.9	Frais de circularisation	N/A
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A
3.2.14	Frais de nantissement	10 000 HT hors frais d'enregistrement
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	50 000 HT
3.2.16	Frais d'Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000 HT
3.2.17	Frais de mainlevée saisie et ATD	50 000 HT
3.2.18	Frais avis de passage impôt	50 000 HT
3.2.19	Frais de reclassement	10 000 HT

3.2.20	Autres types de services bancaires	<p>Hors frais d'enregistrement</p> <p>Frais juridiques relatifs aux conventions : 10 000 HT</p> <p>Frais juridique aux contrats de gage : 10 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux contrats de cautionnement personnel et solidaire : 10 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux prises d'hypothèque : 20 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux différentes suretés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention de crédit/avenant convention de crédit : 10 000 HT - contrats de nantissements (bons de caisse, compte DAT, PEC, PEL, titres et FDC) : 10 000 HT - contrats de gage (espèces, véhicule, matériel, stocks) : 10 000 HT - contrats de nantissements de marchés : 10 000 HT - caution personnelle et solidaire : 10 000 HT - cas de prise d'hypothèque ou d'actes notariés : 20 000 HT - autres garanties (cession de créances, nantissement de marché public, nantissement de créances) : 10 000 HT - Mainlevée d'hypothèque : 50 000 HT <p>Frais juridique liés à la mise en gestion normale après contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - part : 50 000 HT - Entreprise : 100 000 HT <p>Frais juridique liés à la liquidation de succession :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement de chèque : 15 000 HT
IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne BHLINK	2 000 HT
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	N/A
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Nous consulter
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	N/A
4.6	Services SMS	N/A
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Nous consulter
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Nous consulter
4.9	Transfert à partir d'une carte	N/A
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Nous consulter
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Nous consulter
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000 HT
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Nous consulter
5.7	Certificat de non-paiement	Nous consulter
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	<p>Frais d'impayés 26 500 HT</p> <p>Frais d'injonction 10 000 HT</p> <p>Duplicata lettre d'incident 10 000 HT</p>
VI - OPERATIONS DE CHANGE		
6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	<p>Euros</p> <p>*Achat: Gratuit</p> <p>*Vente:</p> <p>Frais de dossier : 5 000 HT</p> <p>Commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Client BHCI: 2,2% TTC - Non-Client: 3,30% TTC <p>Autres devises</p> <p>*Achat: Gratuit</p> <p>*Vente:</p> <p>Frais de dossier : 5 000 HT</p> <p>Commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Client BHCI: 3,30% TTC - Non-Client: 4,40% TTC
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
6.4	Autres crédits à court terme (TBB + Marge)	N/A
VII - OPERATIONS DE CREDIT		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD1+Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD + Marge)	TBB + Marge
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD + Marge)	TBB + Marge
7.1.3	Facilités de caisse	<p>TBB + Marge</p> <p>Commission de notification : 1%</p> <p>Frais de dossier 0,5% HT min 25 000 max 500 000</p>
7.1.4	Autres crédits à court terme	<p>TBB + Marge</p> <p>Commission de notification : 1%</p> <p>Frais de dossier 0,5% HT min 25 000 max 500 000</p>
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	<p>TBB + Marge</p> <p>Commission de notification : 1%</p> <p>Frais de dossier 0,5% HT min 50 000 max 3 000 000</p>
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	<p>TBB + Marge</p> <p>Commission de notification : 1%</p> <p>Frais de dossier 0,5% HT min 50 000 max 3 000 000</p>
7.3	Crédit-bail	
7.3.1	Mobilier	N/A
7.3.2	Immobilier	N/A
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	50 000 HT
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Nous consulter
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 HT
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	50 000 HT
7.4.4.1	Frais de lettre de confort Promoteur	50 000 HT
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	<p>A la mise en place du prêt : Gratuit</p> <p>A la demande : 5 000 HT</p>
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Nous consulter
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Nous consulter
7.4.8	Frais d'anticipation	Nous consulter
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	Nous consulter
7.4.10	Autres opérations de crédit	Nous consulter
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Nous consulter
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	10 000 HT

7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	15 000 HT
7.4.14	Modification des taux avec réédiction du tableau d'amortissement	15 000 HT
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	25 000 HT
7.4.16	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Nous consulter
7.4.17	Commission d'engagement	Nous consulter
7.4.18	Frais et commissions d'escompte	Nous consulter
7.4.19	Cautions et avals	Nous consulter
7.4.20	Commission d'annulation de mise en place de crédit (à l'initiative du client)	0,5% HT du montant crédit annulé maximum 100 000 FCFA HT
7.4.21	Commission de réaménagement	0,5% HT du crédit min 50 000 HT; max 500 000 HT
7.4.22	Commission de prorogation d'échéance	50 000 HT
VIII - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement	
8.1.1.1	Frais de manipulation	Nous consulter
8.1.1.2	Frais port de lettre	6 000 HT
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	Nous consulter
8.1.1.4	Frais d'impayés	26 500 HT
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Nous consulter
8.2.2	Frais d'encaissement	Nous consulter
8.2.3	Frais de manipulation	Nous consulter
8.2.4	Frais de SWIFT	10 000 HT
8.2.5	Frais de port de lettre	6 000 HT
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	Nous consulter
8.2.7	Frais fixes d'impayés	*Frais d'impayés : pour le Tireur: 26 500 HT *Frais de CIP: 15 000 HT
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	Nous consulter
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	15 000 HT
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT)	*Commission de transfert: 1,10% min 20 000 HT *Commission fixe: 5 000 HT *Commission de SWIFT: 10 000 HT *Frais fixe : Port de lettre: 1 000 HT *FRAIS FINEX: 5 000 HT *TAXE BCEAO (TTHU): 0,60% HT
8.4.2.2	Virements hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change)	Nous consulter
8.4.3	Autres types de transferts	Commission de change - Devises (autres qu'EURO) *Jusqu'à 10 000 000: 0,11% (min 11 000 TTC) *10 000 001 jusqu'à 50 000 000: 0,11% *50 000 001 jusqu'à 100 000 000: 0,08% *100 000 001 jusqu'à 200 000 000: 0,06% *Plus de 200 000 001: 0,03%
8.4.3.1	Commission OUR - EUROPE * 0 à 5000 EURO * 5001 à 12 500 EURO * 12 501 EURO à 50 000 EURO * 50 0001 EURO à 200 000 EURO * 200 000 à 900 000 EURO * SUPERIEUR à 900 000 EURO - EXTRA EUROPE - TOUT MONTANT AUTRE QUE L'EURO TOUTE DESTINATION	20 000 HT 30 000 HT 35 000 HT 50 000 HT 55 000 HT 70 000 HT 1,5 % min 20 000 HT 1,7 % min 20 000 HT
IX - AUTRES SERVICES (divers)		
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 90 jours	10 000 HT
9.1.2	90 jours à 1 an	15 000 HT
9.1.3	Plus d'un an	25 000 HT
9.1.4	Supplément par photocopie	500 HT
9.2	Boîte à lettre	N/A
9.3	Location de coffre-fort	N/A
9.4	Frais de reproduction de clé	N/A
9.5	Demande de renseignements sur client	Nous consulter
9.6	Demande de renseignements financiers	Nous consulter
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	Nous consulter
9.8	Abonnement mensuel au site internet	Nous consulter
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	* Montants inférieurs à 300 000 FCFA: Gratuit * Montants supérieurs ou égaux à 300 000 FCFA: 22 000 HT
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	Commissions sur successions Montants inférieurs à 100 000 FCFA: 11 000 HT De 100 001 à 299 999 FCFA: 33 000 HT De 300 000 à 499 999 FCFA: 55 000 HT De 500 000 à 999 999 FCFA: 110 000 HT De 1 000 000 à 9 999 999 FCFA: 220 000 HT De 10 000 000 FCFA à 16 500 000 : 330 000 HT Plus de 16 500 001 FCFA: 2%
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	5 000 HT

9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Nous consulter
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	
9.11.1	Lettre d'avertissement	Nous consulter
9.11.2	Lettre d'injonction	Nous consulter
9.12	Attestation d'avoirs	50 000 HT
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	Nous consulter
9.14	Autres types de services	
9.14.1	Frais de conseils et d'assistance en investissement immobilier	Client : 50 000 HT Non client : 100 000 HT
9.14.2	BH Frais d'Installation de Chantier (BH FIC)	*Montant du crédit compris entre 0-500 millions : 454 550 HT *Montant du crédit supérieur à 500 millions : 681 820 HT





**La Référence du financement de l'immobilier.
Centre d'appels : (+225) 27 20 31 90 90**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES

JANVIER 2026

TAUX DE BASE BANCAIRE (TBB): 10,5% (DEPUIS LE 01/01/2015)



BHCI

Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire



B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Gratuit
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Voir Grille
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) – à décliner par type d'instrument	Nous consulter
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Société : dépôt initial 1 000 000 dont Déposit 500 000 ONG et Associations 250 000 Entreprise Individuelle-PME : dépôt initial (déposit) 500 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	Comptes séquestres : Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Nous consulter
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Nous consulter
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Nous consulter
1.2.6	Assurance décès lié au compte	4 546 HT par an (entreprise individuelle uniquement)
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB + Marge
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	- Entreprise individuelle et professionnelle libérale: 0,05% - Association, Coopérative, ONG, GVC: 0,025% - Entreprise privée et publique: 0,1% - Etat, Administration, EPN et Collectivité Publique: Gratuit
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	- Entreprise individuelle et professionnelle libérale: 0,05% min 1.000 HT - Association, Coopérative, ONG, GVC: 0,025% min 1 000 HT - Entreprise privée et publique: 0,075% min 1 000 HT - Etat, Administration, EPN et Collectivité Publique: 0,05% min 1 000 HT
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	-Taux d'intérêt contractuel majoré d'une pénalité de 1%
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	20 000 HT / valeur
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Société SA : 22 500 HT ONG et Associations FCFA 10 000 HT Entreprise Individuelle : 16 500 HT
2.1.1.7	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'ouverture	Gratuit
2.1.2.1	Relevé de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	1 500 HT/page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	10 000 HT/Hebdo 20 000 HT/Journalier
2.1.2.5	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la demande	5 000 HT
2.1.3	Attestations bancaires	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.1	Attestation de solde	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.2	Attestation de non-engagement, etc.	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	Entreprise Individuelle 50 000 HT SARL 50 000 HT SA 50 000 HT
2.1.3.4	Attestation de capacité financière pour agrément programme immobilier	1 000 000 HT
2.1.3.5	Attestation de préfinancement pour agrément	1 000 000 HT
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FTTC
2.1.5	Frais pour procuration	15 000 HT par procuration et par an
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	Nous consulter
2.1.6.2	Autres dépôts	Nous consulter
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Nous consulter
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Nous consulter
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés	Carnet de 25 chèques : 4 500 HT Carnet de 50 chèques : 9 000 HT

2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	0,2% min 15 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	0,2% min 20 000 HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Nous consulter
2.2.1.2	Certification de chèque	10 000 HT
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 HT
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 HT / Feuillet 30 000 HT / Chéquier
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Nous consulter
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	15 000 HT
2.2.1.7	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais d'impayé: pour le Tireur: 30 000 HT *Frais de dossier CIP: 25 000 HT *Frais de lettre d'avertissement: 15 000 HT *Frais de lettre d'injonction: 10 000 HT
2.2.1.7.1	Frais de rejet pour autres motifs	20 000 HT
2.2.1.7.2	Frais d'impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions ou autre motif	*Frais d'impayé pour le remettant Entreprise: 20 000 HT
2.2.1.8	Forfait chèque impayé-à montant X FCFA (montant à préciser)	20 000 HT
2.2.1.9	Frais de dépassement sur paiement chèque	20 000 HT
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Suivant facture
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Suivant facture
2.2.1.12	Frais sur chèques impayés	20 000 HT
2.2.1.13	Assurance perte, retrait frauduleux, vol décès accidentel lié aux cartes magnétiques	Silver : 5 455 HT Gold : 6 819 HT Platinum : 8 637 HT
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Nous consulter
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Gratuit
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	Silver 13 637 HT Gold 90 910 HT Platinum 181 819 HT
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	NA
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	455 HT
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde sur GAB des confrères	300 HT
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Gratuit
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Nous consulter
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Nous consulter
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Nous consulter
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Nous consulter
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Silver : 13 637 HT Gold : 90 910 HT Platinum : 181 819 HT
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	5 000 HT
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	10 000 HT
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non-restitution de carte en opposition/usage abusif	20 000 HT
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	Nous consulter
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Nous consulter
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Nous consulter
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Nous consulter
2.2.2.13	Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde ; consultation / édition de solde d'historique)	Recherches vidéo: 22 000 HT
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	Nous consulter
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	455 HT
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	455 HT
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	*NON GIM-UEMOA RETRAIT ATM: 1 500 HT RETRAIT INTERNATIONAL ATM: 2 273 HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	Nous consulter

2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	Gratuit si effectué au DAB/GAB de la BHCI Facturé hors DAB/GAB BHCI
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Nous consulter
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	Nous consulter
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (SICA) Manuel et automatique	Traitement manuel: Frais fixe: 5 000 HT +traitement manuel (Client BHCI): 500 HT par ligne de virement +traitement manuel (Client Confrère): 1 000 HT Frais de virement automatique salaire: 10 000 HT (inférieur à 10 lignes) 25 000 HT (de 11 à 50 lignes) 50 000 HT (plus de 50 lignes) Traitement automatique de masse: Pas de frais fixe
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (RTGS)	Inférieur à 50 000 000 : 15 000 HT À partir de 50 000 000 : 25 000 HT
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	Gratuit 5 000 HT / Banque (confrère)
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	*Montant inférieur ou égal à 50 000: 5 000 HT *De 50 001 à 100 000: 10 000 HT *Montants sup. à 100 000: frais fixe (15 000 HT) +1% du montant
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Gratuit E-impôts : 30 000 HT
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de prélèvement interne	1 000 HT/ prélèvement à l'émetteur 1 000 HT/ prélèvement au remettant
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 HT
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	
2.2.3.2.4	Exécution de prélèvement en émission SICA	Traitement automatique de masse: Gratuit par ligne de virement BHCI 400 HT par ligne de virement automatique Confrère
2.2.3.2.5	Frais de dépassement sur paiement de prélèvement	20 000 HT
2.2.3.2.6	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Nous consulter
2.2.3.2.7	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	E-impôt : 30 000 HT
2.2.3.2.8	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000 HT
2.2.3.2.9	Rejet de prélèvement pour défaut ou insuffisance de provision	20 000 HT
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Délivrance de carnet d'effet de commerce	
2.2.3.3.2	Lettre de change et billet à ordre	Carnet de 25 effets : 5 000 HT Carnet de 50 effets : 10 000 HT
2.2.3.3.3	Frais sur paiement d'effets	Nous consulter
2.2.3.3.4	Frais de remise et d'encaissement sur effets	10 000 HT / effet
2.2.3.3.4.1	Commission de bordereau	1 000 HT/ effet
2.2.3.3.4.2	Frais de Retrait d'effets du portefeuille	10 000 HT
2.2.3.3.4.3	Commission d'escompte	TBB + 0,25% min 15 000 HT
2.2.3.3.4.4	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	*Frais de rejet : pour le Tiré: 30 000 HT
2.2.3.3.4.5	Impayé effet remis à l'encaissement	15 000 HT
2.2.3.3.4.6	Impayé effet remis à l'escompte	30 000 HT
2.2.3.3.5	Frais de dépassement sur paiement effet	20 000 HT
2.2.3.3.6	Commission d'endos	Nous consulter
2.2.3.3.7	Intérêt	Nous consulter
2.2.3.3.8	Port de lettre	Nous consulter
2.2.3.3.9	Frais fixe	Nous consulter
2.2.3.3.10	Frais de protêt	50 000 HT
2.2.3.3.11	Frais de prorogation d'échéance	10 000 HT
2.2.3.3.11.1	Commissions de modification de domiciliation	10 000 HT
2.2.3.3.11.2	Autres effets de commerce	Confirmation domiciliation effet : 5 000 HT/ effet
III – SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèques	J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1

3.1.5	Versement et retrait d'espèces	J+1 (versement) J-1 (retrait)
3.1.6	Livrets d'épargne	N/A
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	0,2% min 15 000 HT sur place 0,2% min 20 000 HT UEMOA
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	Nous consulter
3.2.5	Rejet de chèque	Nous consulter
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 HT / Feuillet 30 000 HT/ Chéquier
3.2.7	Protêt	Nous consulter
3.2.8	Frais de circularisation	Nous consulter
3.2.8.1	Au client	60 000 HT
3.2.8.2	Au client et à des tiers	100 000 HT
3.2.9	Changement de signature	Nous consulter
3.2.10	Modification d'intitulé de compte	Nous consulter
3.2.11	Changement d'adresse	Nous consulter
3.2.12	Changement de garde de titre	Nous consulter
3.2.13	Frais de nantissement	15 000 HT hors frais d'enregistrement
3.2.14	Frais de saisie attribution (ATD)	50 000 HT
3.2.15	Frais de reclassement	Nous consulter
3.2.16	Autres types de services bancaires	<p>Hors frais d'enregistrement</p> <p>Frais juridiques relatifs aux conventions : 15 000 HT</p> <p>Frais juridique aux contrats de gage : 15 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux contrats de cautionnement personnel et solidaire : 10 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux prises d'hypothèque : 20 000 HT</p> <p>Frais juridiques relatifs aux différentes suretés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention de crédit/avenant convention de crédit : 15 000 HT - contrats de nantissements (bons de caisse, compte DAT, PEC, PEL, titres et FDC) : 15 000 HT - contrats de gage (espèces, véhicule, matériel, stocks) : 15 000 HT - contrats de nantissements de marchés : 15 000 HT - caution personnelle et solidaire : 10 000 HT - cas de prise d'hypothèque ou d'actes notariés : 20 000 HT <p>- autres garanties (cession de créances, nantissement de marché public, nantissement de créances) : 15 000 HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mainlevée d'hypothèque : 50 000 HT <p>- Frais juridiques liés à la mise en gestion normale après passage au contentieux : Entreprise : 100 000 HT</p>
IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne BHLink	10 000 HT
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Nous consulter
4.4	Services SMS	N/A
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Nous consulter
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Nous consulter
4.7	Autres types de services banque à distance	Nous consulter
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Nous consulter
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Au réel
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	25 000 HT
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	30 000 HT
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	Nous consulter
5.8	Certificat de non-paiement	Nous consulter
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Nous consulter
VI - OPERATIONS SUR TITRES		
6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	N/A
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	N/A
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	N/A
6.5	Relevé mensuel	N/A
6.6	Relevé de titres à la demande	N/A
6.7	Autres types d'opérations sur titres	N/A
VII - OPERATIONS DE CHANGE		
7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	<p>Euros</p> <p>*Achat: Gratuit</p> <p>*Vente:</p> <p>Frais de dossier : 5 000 HT</p> <p>Commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Client BHCI: 2% HT - Non-Client: 3% HT

7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Nous consulter
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Nous consulter
7.4	Autres types d'opération de change	Nous consulter
VIII - OPERATIONS DE CREDIT		
8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB2+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB + Marge 20 000 HT/valeur
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB + Marge Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT min 50 000 HT
8.1.3	Crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB + Marge Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB + Marge Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB + Marge Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT
8.1.5.1	Immobilier	CREDIT PROMOTEUR 9,5 % HT Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT
8.1.5.2	Frais de dossier	CREDIT PROMOTEUR 9,5 % HT Commission de notification : 1% HT Frais de dossier 0,5% HT
8.1.5.3	Frais de visite	District d'Abidjan : 20 000 HT Hors d'Abidjan (Par Km) : 1000 HT
8.1.6	Crédit-bail	N/A
8.1.6.1	Mobilier	N/A
8.1.6.2	Immobilier	N/A
8.1.6.2.1	Frais de dossier	N/A
8.1.6.2.2	Frais de visite	N/A
8.1.7	Financement en devises	N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Nous consulter
8.1.9	Autres financements en devises	Nous consulter
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB + Marge Frais de dossier 2% HT
8.1.11	Ligne d'avance Bon de commande/ factures sur marché/ escomptes/ spot	Frais de dossier : 0,5%HT Commission de notification: 1% Commission sur opération de crédit: 0,5%/tirage min 50 000
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	Nous consulter
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	Nous consulter
8.1.14	Commission de non-utilisation des lignes	0,5% HT de la part non utilisée
8.1.15	Commission de restructuration	1 % HT du crédit restructuré
8.1.16	Commission d'annulation de mise en place de crédit (à l'initiative du client)	1 % HT du montant crédit annulé
8.1.17	Commission de réaménagement	0,5% HT du crédit min 500 000 HT; max 5 000 000 HT
8.1.18	Commission de prorogation d'échéance	100 000 HT
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Cautions sur marchés	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 3% HT min 25 000/trimestre
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 3% HT min 25 000/trimestre
8.2.3	Aval de traites	Frais de dossier : 50 000 F HT Taux : 3% HT min 25 000/trimestre
8.2.3	Autres frais	- Frais d'acte modèle standard : 30 000 HT - Frais d'acte modèle imposé: 40 000 HT - Frais de prorogation: 30 000 HT Frais de tirage d'état de cautions : 10 000 HT Courrier d'authentification et confirmation de cautions : 5 000 HT Duplicata d'actes de cautions : 30 000 HT
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 HT
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	10 000 HT
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	100 000 HT
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	100 000 HT
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	100 000 HT
8.3.6	Demande de décompte	Nous consulter
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Voir conditions débitrices
8.3.9	Commission d'engagement	Nous consulter
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	Nous consulter
8.3.11	Frais de lettre de confort Promoteur	50 000 HT
8.3.12	Frais et commissions d'escompte	Nous consulter
8.3.13	Cautions et avals	Nous consulter

IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	Nous consulter
9.1.1.2	Commission d'encaissement	Nous consulter
9.1.1.3	Frais d'envoi	Nous consulter
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	Nous consulter
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	Nous consulter
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	10 000 HT
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	Nous consulter
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	Nous consulter
9.1.2.3	Frais d'envoi	Nous consulter
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	10 000 HT
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	Nous consulter
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	Nous consulter
9.2.1.2	Commission de transfert	Nous consulter
9.2.1.3	Taxe	Nous consulter
9.2.1.4	Frais swift	Nous consulter
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	Nous consulter
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	Nous consulter
9.2.2.2	Taxe	Nous consulter
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	Nous consulter
9.2.2.4	Frais swift	Nous consulter
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	Nous consulter
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Nous consulter
9.3.2	Frais d'encaissement	Nous consulter
9.3.3	Frais de manipulation	Nous consulter
9.3.4	Frais de Swift	Nous consulter
9.3.5	Frais de port de lettre	Nous consulter
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	Nous consulter
9.3.7	Frais fixe d'impayés	Nous consulter
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	Inférieur à 50 000 000 : 15 000 HT À partir de 50 000 000 : 25 000 HT Reçu UEMOA : gratuit
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1	Frais de transferts Zone Europe	- Commission de transfert: 2% HT min 50 000 HT - Commission fixe: 10 000 HT - Commission SWIFT: 10 000 HT - Commission conformité: 10 000 HT - Frais fixe : Port de lettre : 1 500 HT - Frais FINEX : 5 000 HT - TAXE BCEAO (TTHU): 0,60% - Frais de rectification de message : 33 000 HT - Frais de recherche: 20 000 HT - Frais de rejet de paiement reçu: 70 000 HT
9.4.2.2	Frais de transferts hors Zone Europe	- Commission de transfert: 2% min 50 000 HT - Commission fixe: 10 000 HT - Commission de SWIFT: 10 000 HT - Commission conformité: 0,2% min 50 000 HT - Frais fixe : Port de lettre: 1 500 HT - Frais FINEX: 5 000 HT - TAXE BCEAO (TTHU): 0,60% - Frais de rectification de message: 33 000 HT - Frais de recherche: 20 000 HT - Frais de rejet de paiement reçu : 70 000 HT NB: Transferts supérieurs à 1Million USD (Nous consulter)
9.4.2.3	Commission de change devise (autre qu'Euro) * Jusqu'à 10 000 000 * 10 000 001 jusqu'à 50 000 000 * 50 000 001 jusqu'à 100 000 000 * 100 000 001 jusqu'à 200 000 000 * Plus de 200 000 001	Commission de change: 0,2% Marge USD: +/- 5 Points
9.4.2.4	Commission OUR - EUROPE * 0 à 5000 EURO * 5001 à 12 500 EURO * 12 501 EURO à 50 000 EURO * 50 0001 EURO à 200 000 EURO * 200 000 à 900 000 EURO * SUPERIEUR à 900 000 EURO - EXTRA EUROPE - TOUT MONTANT AUTRE QUE L'EURO TOUTE DESTINATION	Conditions du correspondant OUR Forfait de 70 000 FCFA
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Conditions du correspondant OUR Forfait de 80 000 FCFA
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Nous consulter
9.4.5	Autres types de transferts	Nous consulter
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Ouverture	- Commission : 20 000 HT - Frais d'ouverture : 10 000 HT - Port de lettre : 1 000 HT - Frais SWIFT : 10 000 HT

9.5.1.2	Acceptation	- Frais d'acceptation : 6 000 HT - Frais SWIFT : 10 000 HT
9.5.1.3	Règlement	- Commission de transfert 1,25% - Frais SWIFT : 10 000 HT - Taxe de transfert : 0,6% - Commission d'encaissement : 5 000 HT - Commission de change : 0,10%
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Remise	- Frais de dossier : 6 000 HT - Commission documentaire : 15 000 HT/ jeu de connaissance - Frais DHL : 30 000 HT - Port de lettre : 1 000 HT
9.5.2.2	Domiciliation à l'importation	FDI:10 000 HT AC: 10 000 HT
9.5.2.3	Domiciliation à l'exportation	10 000 HT
9.5.2.4	Annulation d'une domiciliation	20 000 HT
9.5.3	Crédit documentaire import	Nous consulter
9.5.4	Ouverture de Credoc	Commission d'ouverture 3% HT Frais de dossier : 15 000 HT Frais SWIFT : 25 000 HT
9.5.5	Utilisation du Credoc	Commission de réalisation 0,25% Commission d'acceptation (dossier à échéance) : 1,75% Taxe de transfert : 0,60% Commission de transfert : 1,25%
9.5.6	Modification du Credoc	Nous consulter
9.5.7	Crédit documentaire export	
9.5.7.1	Notification de crédit non confirmé	Frais de dossier: 15 000 HT + 0,10% Commission de confirmation : 1 000 HT Frais d'envoi lettre : 10 000 HT Frais de télex ou Swift : 10 000 HT
9.5.7.2	Notification de crédit confirmé	Frais de dossier : 15 000 HT Commission de confirmation : 0,25% (minimum trimestriel) 15 000 HT) Frais d'envoi lettre : 1 000 HT Frais de télex ou Swift : 10 000 HT
9.5.7.3	Réalisation	Commission de réalisation (levée de documents): 0,25% Min 6.000 HT Commission d'acceptation (crédit confirmé): 1,5% Min 15 000 HT Commission de change (autres devises que l'Euro et le FCFA) : 0,10% HT
9.5.7.4	Modification	Frais de modification: 15 000 HT Frais de télex ou Swift: 10 000 HT
9.5.7.5	Autres	Commission de prorogation (crédit confirmé): 2,50% Commission de prorogation (crédit non confirmé): 2,50% Commission de transmission (client confrère): 15 000 HT Commission d'annulation: 25 000 HT Frais Swift : 10 000 HT
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	Nous consulter
9.5.9	Lettre de crédit	Nous consulter
X - AUTRES SERVICES (divers)		
10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 90 jours	10 000 HT
10.1.2	90 jours à 1 an	15 000 HT
10.1.3	Plus d'un an	50 000 HT
10.1.4	Recherche Vidéo	20 000 HT
10.1.5	Supplément par photocopie	500 HT
10.2	Boîte à lettres	N/A
10.3	Location de coffre-fort	N/A
10.4	Frais de reproduction de clé	N/A
10.5	Demande de renseignements sur client	20 000 HT
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	20 000 HT
10.7	Demande de renseignements financiers	20 000 HT
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	100 000 HT
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Voir Banque en ligne
10.10	Information annuelle des cautions	Nous consulter
10.11	Incident sur compte : Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000 HT
10.11.1	Lettre d'avertissement	15 000 HT
10.11.2	Lettre d'injonction	10 000 HT
10.12	Attestation d'avoirs	50 000 HT
10.13	Reconstitution d'extrait de compte	Nous consulter
10.14	Autres types de services	Nous consulter
10.15	Frais d'ingénierie immobilière	
10.15.1	Frais de conseils et d'assistance en investissement immobilier	N/A
10.15.2	Frais de participation d'un Expert de la Banque à un panel ou un événement organisé par un tiers	250 000 HT par jour
10.15.3	BH Frais d'Installation de Chantier (BH FIC)	*Montant du crédit compris entre 0-500 millions : 454 550 HT *Montant du crédit supérieur à 500 millions : 681 820 HT



**La Référence du financement de l'immobilier.
Centre d'appels : (+225) 27 20 31 90 90**